



**« C'EST COMME SI NOUS N'ÉTIENS
PAS DES HUMAINS »**

RENVOIS FORCÉS ET CONDITIONS DE DÉTENTION
ABOMINABLES DE PERSONNES MIGRANTES
ÉTHIOPIENNES EN ARABIE SAOUDITE - SYNTHÈSE

RAPPORT DE RECHERCHE

AMNESTY
INTERNATIONAL



1. SYNTHÈSE

« Je veux que le monde sache ceci : en Arabie saoudite, ces personnes emprisonnées n'ont pas enfreint la loi. Alors, pourquoi refusent-ils de leur donner de la nourriture ? Pourquoi les frappent-ils ? Pourquoi ne les conduisent-ils pas dans un établissement médical ? Je connais quelqu'un qui a perdu la raison en détention. Il faut que cela cesse. »

Abdul, un ancien détenu de 34 ans qui a été maintenu en détention arbitraire en Arabie saoudite pendant un an¹.

Depuis 2017, dans le cadre d'une campagne de répression des migrant-e-s sans papiers, les autorités saoudiennes ont arrêté arbitrairement des centaines de milliers de personnes migrantes éthiopiennes franchissant la frontière depuis le Yémen ou vivant en Arabie saoudite, les ont maintenues en détention illimitée dans des conditions cruelles et inhumaines, leur ont infligé des actes de torture et d'autres mauvais traitements et les ont ensuite renvoyées de force dans leur pays. Ces arrestations arbitraires et le traitement qui leur a ensuite été infligé sont liés uniquement au fait que ces personnes n'avaient pas de permis de séjour valide, une situation aggravée par le système abusif de *kafala* du pays.

Dans cette synthèse, Amnesty International présente le cas de personnes migrantes éthiopiennes renvoyées de force par les autorités saoudiennes entre 2021 et 2022. Ces hommes, femmes et enfants éthiopiens ont été détenus arbitrairement dans deux centres de détention : al Kharj, situé à Riyadh, la capitale du pays, et al Shumaisi, situé près de la ville de Djedda. Ce qu'ils ont vécu illustre le vaste éventail de violations des droits humains dont sont victimes en Arabie saoudite les migrant-e-s sans papiers, qui ont peu de voies de recours pour obtenir réparation pour ces atteintes.

Entre 2017 et 2022, environ 500 000 personnes migrantes ont été renvoyées de force d'Arabie saoudite vers l'Éthiopie, en raison uniquement de leur situation irrégulière, d'après les données publiées par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

En mars 2022, les autorités éthiopiennes ont annoncé un projet de rapatriement d'ici la fin de l'année 2022 de plus de 100 000 personnes migrantes éthiopiennes détenues en Arabie saoudite. En août 2022, les autorités saoudiennes avaient renvoyé au moins 71 000 hommes, femmes et enfants éthiopiens, après les avoir maintenus en détention en Arabie saoudite pendant des mois. D'après le nombre de personnes que le gouvernement éthiopien estime voir renvoyées, les autorités saoudiennes maintiendraient toujours en détention environ 30 000 personnes, qui risquent d'être renvoyées de force en Éthiopie dans les prochains mois. En outre, des centaines de milliers de personnes migrantes sans papiers éthiopiennes se trouvent toujours en Arabie saoudite et risquent la détention arbitraire.

Les recherches ont été menées par Amnesty International entre mai et juin 2022 et comprenaient des entretiens avec 11 personnes migrantes qui ont été détenues arbitrairement et renvoyées de force dans leur pays, un membre de la famille d'une personne migrante éthiopienne morte à son retour dans le pays, trois membres du personnel humanitaire ayant connaissance de la réponse humanitaire en Éthiopie et quatre journalistes ayant connaissance de la situation des migrant-e-s éthiopiens détenus en Arabie saoudite. Amnesty International a écrit aux autorités saoudiennes et éthiopiennes pour leur poser des questions sur les conclusions des recherches, mais elle n'a reçu aucune réponse.

¹ Entretien mené par téléphone avec Abdul (son nom a été modifié pour des raisons de sécurité), ancien détenu, 1^{er} juin 2022.

L'organisation a constaté une pratique bien établie des autorités saoudiennes consistant à placer en détention arbitraire des personnes migrantes sans papiers pour la seule raison qu'elles vivent en Arabie saoudite sans permis de séjour valide. Les personnes migrantes avec qui Amnesty s'est entretenue dans le cadre de la présente synthèse ont déclaré avoir été arrêtées par la police saoudienne chez elles, sur leur lieu de travail ou dans des lieux publics et avoir ensuite été transférées vers les centres de détention d'al Kharj ou al Shumaisi, où elles ont été détenues jusqu'à un an et demi sans inculpation et sans possibilité de contester leur détention. Les autorités saoudiennes n'ont donné à aucune des personnes avec qui Amnesty International s'est entretenue d'informations sur la durée de leur détention ou le sort qui les attendait.

Au titre du droit international, toute personne, indépendamment de son statut migratoire, a le droit de ne pas être détenue arbitrairement ou uniquement pour des raisons liées à l'immigration sans possibilité de contester devant la justice sa détention.

Le système restrictif de *kafala* en place en Arabie saoudite n'offre souvent aux travailleurs et travailleuses migrants aucune possibilité de régulariser leur situation au regard de la législation relative à l'immigration et ne permet pas aux travailleurs et travailleuses en situation régulière de changer d'employeur en cas de pratiques abusives de celui-ci sans perdre leur permis de séjour, ce qui les expose au risque d'être arrêtés et renvoyés de force.

Certaines personnes qui ont été détenues se sont vu remettre par des représentant-e-s de l'ambassade éthiopienne un formulaire de laissez-passer à remplir avec leurs informations personnelles plusieurs mois après le début de leur détention et ont été informées que le gouvernement allait les rapatrier, sans toutefois recevoir d'informations sur la procédure.

Des personnes qui ont été détenues ont décrit des conditions délébiles et inhumaines de détention, avec notamment des cellules surpeuplées sans ventilation et un accès insuffisant à la nourriture, à l'eau, aux installations sanitaires, à des couchages et à des soins médicaux. Certaines personnes ont également déclaré avoir été exposées à des maladies contagieuses comme la tuberculose.

Aziz, un homme éthiopien de 34 ans, qui n'avait pas pu emmener ses effets personnels au moment de son arrestation, a déclaré à Amnesty International :

« Nous n'étions pas autorisés à avoir des couvertures ou des oreillers. Les seules choses qui nous appartenaient pendant cette période étaient des sacs poubelle. Nous achetions ces sacs pour 10 riyals saoudiens (2,66 dollars des États-Unis). Nous les utilisions comme draps et comme natte pour dormir². »

Amnesty International a également constaté que des femmes enceintes et des enfants de tout juste un mois pour certains étaient également détenus. Une vidéo prise dans une aile réservée aux femmes, qu'Amnesty International a pu authentifier et géolocaliser, confirmant qu'elle a été filmée au centre de détention d'al Kharj, montre des femmes dans des pièces extrêmement surpeuplées et insalubres détenues avec des enfants et des bébés étendus au sol.

Maryam, qui a passé cinq semaines dans l'aile réservée aux femmes du centre de détention d'al Shumaisi, a déclaré : « Mon enfant de huit ans s'occupait de mon bébé parce que je saignais. Je n'avais pas arrêté de saigner depuis mon accouchement, avant mon arrestation. Je n'allais pas bien. » Elle a ajouté que d'autres femmes enceintes étaient détenues avec elle dans la même cellule, dont une a accouché en détention.

Les surveillants pénitentiaires ont soumis six des migrants avec qui Amnesty International s'est entretenue à des actes de torture et d'autres mauvais traitements, notamment à titre de sanction pour avoir utilisé des téléphones obtenus clandestinement pour partager des photos ou des vidéos de leurs conditions de détention sur les réseaux sociaux ou pour avoir protesté contre leur privation de soins médicaux et la nourriture insuffisante. Les surveillants pénitentiaires les ont frappés avec des bâtons et des ceintures et les ont forcés à rester debout ou couchés sur une route goudronnée, un matériau connu pour absorber et retenir la chaleur, alors qu'il faisait très chaud, ce qui a causé des irritations et des brûlures.

Cinq hommes ont déclaré à Amnesty International que 10 hommes éthiopiens avec qui ils partageaient leur cellule étaient morts en détention en raison de la détérioration de leur état de santé après des tortures et la privation de soins médicaux. Un de ces hommes a déclaré à Amnesty International que la maladie

² Entretien mené par téléphone avec Aziz (son nom a été modifié pour des raisons de sécurité), ancien détenu, 27 mai 2022.

respiratoire de son compagnon de cellule s'était aggravée au point qu'il avait commencé à vomir du sang. Il a déclaré que malgré cela, les surveillants pénitentiaires n'avaient pas permis au détenu malade de recevoir des soins médicaux, et que celui-ci était mort peu après. À la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête efficace, minutieuse, impartiale et indépendante n'a été menée sur les causes et circonstances de ces morts en détention.

Les témoignages recueillis par Amnesty International décrivent les conséquences des conditions de détention sur la santé mentale et physique des migrant-e-s éthiopiens, qui entraînent de graves difficultés pour leur réinsertion en Éthiopie.

Le traitement cruel et inhumain qui leur est infligé, la privation de soins médicaux et les morts en détention qui en ont résulté constituent une violation de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). Par ailleurs, il est reconnu que les femmes enceintes et les enfants ont des besoins physiques et psychologiques spécifiques, et ne doivent par conséquent pas être détenus pour des motifs liés à l'immigration.

Face à la perspective d'une détention illimitée dans des conditions délétères, sans voie de recours pour contester leur détention, nombre des personnes migrantes détenues ont eu le sentiment de ne pas avoir d'autre choix que retourner en Éthiopie. Amnesty International estime que la détention illimitée et ces conditions créent un environnement coercitif pour les migrant-e-s, en raison duquel il leur est impossible de prendre une décision véritablement volontaire conforme au principe de consentement libre et éclairé, et que leur renvoi en Éthiopie constitue un renvoi forcé.

En outre, le fait que les autorités saoudiennes n'évaluent pas au cas par cas les possibles besoins de protection des migrant-e-s avant leur renvoi forcé en Éthiopie crée un risque que ces personnes soient victimes de persécutions et d'autres atteintes aux droits humains à leur retour, ce qui constituerait une atteinte au principe de « non-refoulement » que l'Arabie saoudite est tenue de respecter au titre du droit international coutumier.

Par cette synthèse, Amnesty appelle les autorités saoudiennes à mettre fin à la répression des migrant-e-s sans papiers, qui a entraîné l'arrestation arbitraire et le renvoi forcé de plus de 500 000 personnes migrantes éthiopiennes depuis 2017, et à libérer toutes les personnes détenues uniquement en raison de leur situation au regard de la législation sur l'immigration. Les autorités doivent également diligenter immédiatement des enquêtes indépendantes et impartiales sur les morts en détention et les actes de torture et autres mauvais traitements et traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procès équitables conformes aux normes internationales. Elles doivent également améliorer les conditions de détention cruelles et inhumaines dans tout le pays.

Alors que la demande de main-d'œuvre migrante augmente en Arabie saoudite pour permettre la réalisation des ambitieux projets de construction de nouvelles villes dans cadre de la Vision 2030 et de la volonté du pays d'attirer des entreprises et investisseurs de l'étranger, les autorités doivent abolir le système abusif de parrainage (*kafala*) qui offre aux employeurs un contrôle considérable sur les droits des migrant-e-s, notamment sur leur droit de circuler librement.

2. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis 2017, les autorités saoudiennes ont soumis des dizaines de milliers d'hommes et de femmes à des arrestations et détentions arbitraires en raison uniquement de leur situation irrégulière au regard de la législation relative à l'immigration et les ont ensuite renvoyés de force, parfois vers des situations entraînant un risque de persécution et d'atteintes aux droits humains. Des personnes migrantes éthiopiennes ont été soumises à une détention illimitée dans des conditions cruelles et inhumaines, ont été victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements et ont été privées de soins médicaux, ce qui aurait causé la mort d'au moins 10 personnes en détention entre avril 2021 et mai 2022. Des migrant-e-s éthiopiens ont été renvoyés de force vers leur pays sans préavis ou possibilité de contester leur détention ou leur renvoi ou de plaider leur cause devant la justice.

Environ 30 000 personnes seraient toujours détenues dans des conditions similaires et seront, selon toute vraisemblance, renvoyées de force en Éthiopie dans les mois à venir. Mais des centaines de milliers de personnes migrantes sans papiers éthiopiennes se trouvent toujours en Arabie saoudite et risquent la détention arbitraire et un renvoi forcé.

La communauté internationale doit faire pression sur les autorités saoudiennes pour qu'elles respectent leurs obligations internationales et les droits des migrant-e-s, en libérant immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues en raison uniquement de leur statut migratoire. Elle doit également pousser l'Arabie saoudite à amener les responsables d'atteintes aux droits des personnes migrantes à rendre des comptes et à améliorer immédiatement les conditions de détention.

Amnesty International appelle depuis 2019 le Conseil des droits de l'homme des Nations unies à mettre en place un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur la situation des droits humains en Arabie saoudite, qui couvrirait les atteintes aux droits humains dans les centres destinés aux étrangers en instance d'expulsion et les centres de détention.

RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT D'ARABIE SAOUDITE

- Mettre fin aux arrestations et détentions arbitraires de personnes migrantes liées uniquement à leur situation au regard de la législation relative à l'immigration et à leur nationalité et libérer toutes les personnes migrantes détenues arbitrairement, en donnant la priorité aux femmes enceintes et aux enfants ;
- Cesser de renvoyer de force des migrant-e-s éthiopiens sans leur donner la possibilité de contester devant la justice leur expulsion. Veiller à ce qu'une évaluation individuelle des besoins de protection soit menée, particulièrement pour les personnes originaires du Tigré, afin de veiller à ce qu'aucune personne risquant d'être persécutée ne soit renvoyée ;
- Mettre immédiatement un terme aux tortures et autres mauvais traitements en détention et veiller à ce que les autorités judiciaires procèdent à des visites non annoncées dans les prisons pour examiner toute plainte formulée ;
- Mener une enquête indépendante et impartiale sur les morts en détention et les actes de torture et autres mauvais traitements infligés en détention et traduire les responsables en justice dans le cadre de procès équitables conformes aux normes internationales ;
- Prendre des mesures pour améliorer les conditions de détention en prison afin de les mettre en conformité avec les Règles Nelson Mandela, en fournissant aux détenu-e-s de la nourriture en quantité suffisante et de bonne qualité nutritionnelle, en assurant des conditions d'hygiène et sanitaires correctes, notamment par l'accès à de l'eau potable, à des installations sanitaires et à des toilettes, en fournissant aux détenu-e-s des vêtements et couchages adaptés aux conditions climatiques et en veillant à ce que les lieux de détention soient assez grands, ventilés et éclairés ;
- Veiller à ce que les surveillant-e-s pénitentiaires accordent à toutes les personnes détenues un temps d'exercice quotidien et de sortie à l'air libre, conformément aux Règles Nelson Mandela ;
- Veiller à ce que toutes les personnes détenues bénéficient de soins de santé mentale et physique adaptés en prison, notamment d'un accès aux médicaments dont elles ont besoin, gratuitement, sans aucune discrimination, équivalents à ceux à la disposition du reste de la population. Veiller à

ce que les personnes détenues blessées ou gravement malades soient rapidement transférées vers des hôpitaux ou des établissements où des soins médicaux adaptés sont disponibles ;

- Lorsque l'établissement ne dispose pas des capacités nécessaires ou spécialisées pour fournir des examens et traitements, transférer les détenu·e·s vers des établissements spécialisés ou des hôpitaux extérieurs dans les plus brefs délais. Veiller à ce que les décisions médicales quant aux soins de santé des détenu·e·s ou à leur transfert vers des hôpitaux extérieurs soient prises de manière indépendante par des professionnel·le·s de santé et soient respectées par les autorités pénitentiaires ;
- Répondre aux besoins spécifiques des femmes enceintes et des mères allaitantes, notamment en fournissant des soins médicaux, des vêtements pour les nouveau-nés et un lieu d'accueil adapté pour la période postnatale ;
- Veiller à ce que les personnes migrantes aient accès aux services essentiels, à des soins et à la sécurité, notamment à un lieu de détention adapté et sûr et à des soins de santé, sans discrimination et mauvais traitements ;
- Mettre un terme au système de parrainage (*kafala*) en Arabie saoudite, qui lie les travailleurs et travailleuses migrants à leurs employeurs, en abolissant l'obligation pour les employés d'obtenir la permission de leur employeur pour changer d'emploi ou quitter le pays, en dépénalisant la « fuite » et en s'abstenant d'arrêter les travailleurs et travailleuses migrants qui se sont « enfuis ».

RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DÉMOCRATIQUE D'ÉTHIOPIE

- Veiller à ce que tous les ressortissant·e·s d'Éthiopie détenus en Arabie saoudite puissent bénéficier d'une assistance et de visites consulaires, répondre de manière efficace et rapide aux demandes d'aide et exiger des autorités saoudiennes qu'elles libèrent toutes les personnes détenues en raison uniquement de leur statut migratoire ;
- Mettre en place des dispositifs d'accueil pour le renvoi des femmes enceintes, des femmes avec de jeunes enfants et des mineurs non accompagnés ;
- Veiller à ce que des programmes de protection et de réinsertion des personnes migrantes renvoyées soient mis en place, notamment pour le soutien financier, social et psychologique des personnes migrantes renvoyées dans leur ville d'origine.

RECOMMANDATIONS AUX AUTRES GOUVERNEMENTS ET DONATEURS

- Faire pression sur l'Arabie saoudite pour que le pays mette un terme aux violations du droit international, notamment en faisant cesser les arrestations arbitraires, les détentions illimitées, les conditions de détention cruelles et inhumaines et la torture et les autres mauvais traitements ;
- Augmenter le financement pour aider le gouvernement éthiopien et les organisations humanitaires à assurer une réponse humanitaire solide, notamment en fournissant un logement sûr, des soins médicaux, des services essentiels et des mesures de réinsertion pour les personnes renvoyées.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

- Mettre en place un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur la situation des droits humains en Arabie saoudite, qui couvre les atteintes aux droits humains dans les centres destinés aux étrangers en instance d'expulsion et les centres de détention.

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

Contact



info@amnesty.org



facebook.com/
AmnestyGlobal



@Amnesty



amnesty.org



Amnesty International
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW, UK

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Utilisation non commerciale - Pas d'Œuvre dérivée – 4.0 International) <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [page relative aux autorisations](#) sur le site d'Amnesty International.

